



*Liberté Egalité Fraternité*

# Commune de LES CHERES

Département du Rhône

## OFFRE D'EMPLOI

Agent du service périscolaire – cantine scolaire et garderie périscolaire (H/F)

Métier : accompagnement de la surveillance de la cantine scolaire, garderie périscolaire, entretien et nettoyage des locaux.

Collectivité : Commune de Les Chères,

Cadre d'emplois : Adjoint technique (catégorie C) – contractuel ou statutaire.

Lieu de travail : Ecole Primaire de l'Europe Rue de la Mairie 69380 LES CHÈRES

La Commune de Les Chères (Rhône), 1 541 habitants, commune rurale située à 21 km de Lyon, recrute, pour compléter son équipe, pour un poste vacant suite à un déménagement :

Un agent de service pour la cantine scolaire, la garderie périscolaire et l'entretien des locaux.

### **1. Situation du poste au sein des services municipaux :**

Ce poste est affecté au service périscolaire, il est ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

L'agent est sous la responsabilité hiérarchique directe du Directeur Général des Services de la Commune et du Maire.

### **2. Description des fonctions :**

Les missions du poste sont essentiellement destinées au fonctionnement du restaurant scolaire, la garderie périscolaire du soir et l'entretien des locaux scolaires et périscolaires.

#### Restauration scolaire :

- Aide à la préparation et mise en place des services de cantine (deux services par jour).
- Surveillance en termes d'hygiène et de sécurité pour les enfants,
- Contrôler l'état de propreté des locaux,
- Assurer l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé,
- Surveillance des temps de « récréation » durant la pause méridienne,
- Servir les enfants à table dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène,
- Entretien et nettoyage quotidien des locaux

#### Garderie périscolaire du soir :

- Surveillance et animation des enfants sur le temps de garderie
- Assurer le lien avec les familles lors du départ des enfants
- Nettoyage et entretien des parties communes de l'école

### **3. Rythme de travail :**

Emploi à temps non complet, faisant l'objet d'une annualisation (rémunération lissée sur l'année).

Sur la période scolaire :

Jours de travail à l'école : lundi – mardi – jeudi – vendredi.



# Commune de LES CHERES

Département du Rhône

*Liberté Egalité Fraternité*

Horaires de travail à l'école : 10h30 à 18h30 avec une pause de 30 minutes après le service de cantine.

#### Sur le temps des vacances scolaires :

- une journée de 7 heures à chaque vacances scolaires réservée à un entretien et nettoyage approfondi des locaux scolaires ou périscolaire et du matériel.

L'agent effectuera également une journée de travail de 7 heures le jour précédent la rentrée des enseignants pour une remise au propre des locaux. Une seconde journée sera effectuée le jour de la rentrée des enseignants, pour une durée de 5 heures 30, ce temps de travail est effectué au titre de la journée de solidarité.

Le poste est rémunéré sur une base de 26/35ème.

#### **4. Rémunération :**

Traitement brut indiciaire, RIFSEEP, Tickets restaurants, CNAS

Emploi à pourvoir rapidement.

Adressez votre lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitae, par mail ou par courrier, à l'attention de Madame le Maire, aux coordonnées ci-dessous :

Adresse : Mairie 1 Place du Soleil d'or 69380 LES CHÈRES

Mail. : [dgs@lescheres.fr](mailto:dgs@lescheres.fr)

Information auprès de M. Christophe TAPONAT, DGS :

Tél. : 04 72 54 83 01

Mail : [dgs@leschères.fr](mailto:dgs@leschères.fr)